

COMPTE RENDU DU CDAS DU 31 MARS 2022

Après désignation du Secrétaire (FO) et approbation du PV du 16 novembre 2021, le CDAS a abordé les thèmes suivants :

⇒ **Note d'orientation 2022 (pour Avis)**



Les crédits CAL (35 632 €) sont déterminés à partir d'une enveloppe actif, retraité et par enfant. L'option retenue pour le parc de résidences est celle d'une concession partielle avec poursuite de l'activité. Pour les 14 sites à « céder » il sera fait appel à un repreneur du secteur « tourisme social » de manière à ce que les agents puissent continuer à bénéficier des offres. Des mesures ont été prises concernant les personnels à la demande des OS.

Un nouveau projet verra le jour en 2022, à savoir, la mise en place d'un niveau régional d'organisation et de pilotage du réseau de l'action sociale. Un délégué de l'action sociale de proximité sera désigné dans chaque département.

Le Fonds d'innovation local mis en place en 2019 sera reconduit en 2022.

Vos représentants FO ont voté contre ces réformes au vu du risque de régionalisation de l'action sociale (cf. notre liminaire).

⇒ **Compte-rendu annuel du Service Social 2021 (pour Avis)**

Les missions des ASS s'articulent autour de 2 axes :

- L'accompagnement social individualisé
- Les interventions dans les collectifs de travail.

Dans notre département, il y a deux assistantes sociales et un médecin pour 1188 actifs et 2378 pensionnés.

En 2021 les ASS ont reçu 153 personnes avec des problématiques de santé (39%), vie professionnelle (21%) familiale (18%), logement (13%). La situation du logement est tendue au Pays Basque.

Les demandeurs de logements HLM sont labellisés dans l'application SYPLO par le service du logement de la sous-préfecture de Bayonne sur demande de l'assistante sociale alors qu'à Pau, la procédure est différente, l'assistante sociale saisit le service du logement de la préfecture lequel sollicite directement les bailleurs.

En cas de difficultés financières majeures, les demandes de secours sont examinées par les ASS.

Une convention avec SOLIHA Pau Béarn et SOLIHA Bayonne Pays Basque est renouvelée tous les ans. L'assistante de service social oriente les agents vers une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) pour des problématiques budgétaires complexes (certains dossiers de surendettement Banque de France par exemple)

⇒ **Programmation des crédits d'actions locales 2022 (pour Avis)**

Les actions suivantes ont été proposées par la Déléguée à l'action sociale et validées par le CDAS :

- Carte e-cados 30 € 2021 Agent Douane Natixis (30 €)
- Convention BAFA 3 Enfants de 17 ans La Ligue de l'enseignement (300 €)
- Arbre de Noël Bayonne le 23/11/2022 enfants de 3 à 12 ans Place au Cirque (estimation 4 770 €)
- Arbre de Noël Pau le 07/12/2022 enfants de 3 à 12 ans Place au Cirque (estimation 6 290 €)
- E- cado enfants de **Enfants de 0-12 ans** Natixis valeur 20 €
- E- cado enfants de **Enfants de 13-14 ans** Natixis valeur 30 €
- Sortie actifs+retraités **Dancharria le 07/05/2022** (1 305 € CDAS) base de 45 personnes, participation 25 €.
- Sortie actifs+retraités **Pic du Midi le 25/06/2022** (estimation 3150 € CDAS) Pique-nique midi et participation 40 € base de 45 personnes avec une programmation pour le samedi 25 juin 2022.

Les projets proposés par la Déléguée et mis en attente par le CDAS sont au nombre de deux :

- Pack soutien scolaire + Profs en ligne tout apprendre (4 178,25 €)
- Développement personnel tout apprendre (1 547,50 €)

⇒ Actions innovantes- FIL et action partenariat MGEFI (pour Avis)

Le partenariat avec la MGEFI a pour objet le sport et la santé sur une période 2021/2022 voire 2023.

Les principaux acteurs demeurent la Mutualité Française et l'Urops (anciennement MFP).

Seront proposés divers ateliers sur Pau et Bayonne (yoga, pilates, etc.) dans la deuxième quinzaine de septembre à fin octobre 2022. Le coût est pris en charge par la mutuelle et les OS ont souhaité une session de 3 h 00 avec des autorisations d'absence pour les agents.

Le fonds d'innovation locale est une enveloppe maximale de 100.000 euros destinée à financer ou à cofinancer des prestations innovantes en terme d'action sociale ministérielle. Dans ce cadre, il nous est demandé de réfléchir sur des propositions et de les envoyer par mail à la déléguée.

⇒ Point restauration

Dans le cadre de la poursuite de la réforme de l'action sociale, des travaux de réflexion se poursuivront en 2022 dans le domaine de la restauration sur le plan national. On note une fragilisation des structures de la restauration collective due à la préexistence de la crise sanitaire et la pérennisation du télétravail.

Une proposition d'harmonisation des montants tarifaires a été faite pour 2022 limitée à 0,5 % pour les TR, les portant ainsi à 5,34 € en Ile de France et 5,84 € en province. La subvention ministérielle est de l'ordre de 1,29 €.

Pour rappel, le montant minimal payé par un agent pour un repas ne peut être inférieur à 2,50 €

Une utilisation du « bio » est prévue dans les restaurants.

Sur Pau, au RIA, jusqu'à fin juin, des ressortissants Ukrainiens seront accueillis.

⇒ Questions diverses

La représentante FO a relayé deux demandes, l'une portant sur le sujet de l'application de la subvention ministérielle aux agents prenant leur repas au CH de Bayonne et la seconde, sur l'octroi de crédits par le CDAS pour aménager un coin repas à Hasparren :

En réponse, la déléguée a précisé, concernant la trésorerie du CH, que l'hôpital ne peut pas faire de paramétrage pour uniquement les 3 agents des finances prenant leur repas à la cantine. Cependant, ces derniers ne sont pas lésés, car ils bénéficient du tarif et de la subvention, les récapitulatifs des repas pris et les factures sont adressés à la déléguée. La déléguée à l'action sociale précise qu'elle avait appelé à l'époque la chef de service s'agissant de ce questionnement afin qu'elle relaie l'information auprès de ses agents.

Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier d'une restauration au « cercle », il faudrait que l'ensemble des agents en fasse la demande. Elle attire notre attention sur le fait que le secrétariat général refuserait très certainement au motif qu'il existe déjà deux restaurants administratifs ; le premier sur l'hôpital et l'autre sur Vauban. Par ailleurs, le prix d'un repas ne pourrait être en aucun cas moins cher que celui pris à l'hôpital.

S'agissant de la trésorerie d'Hasparren, la déléguée nous a répondu que l'homologation d'un coin repas n'avait pas été retenue par le secrétariat général. En effet, à l'heure actuelle, l'endroit où mangent les agents est un coin d'archive sans arrivée d'eau et sans fenêtre. Le site ne se prête donc pas à l'homologation et échappe à l'attribution de crédits Cdas. Il faudra donc revoir la problématique sur d'autres crédits d'autant plus qu'Hasparren doit devenir un service de gestion comptable et verra, de ce fait, l'arrivée d'agents supplémentaires.



Les représentant(e)s FO-Finances64 au CDAS :

Emmanuelle Aubin (FO-Dgfip 64) Titulaire

Nathalie Sabathe (FO Douanes 64) Titulaire abs excusée

Jean Bernet (FO-Dgfip 64) Suppléant

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/>